



Solde d'un livret antérieur au mariage est il un bien propre?

Par **CLAD38**, le **21/05/2009** à **10:15**

Bonjour à tous,

je vais prochainement me marier sans contrat de mariage. Nous avons donc opté pour le régime légal de la communauté réduite aux acquêts. Il se trouve que je dispose d'un livret A au plafond. Selon les souvenirs qu'il me reste de mes études de droit, tout les biens dont chaque époux était propriétaire avant la célébration du mariage demeure propre. le livret est ouvert à mon nom et il ne mouvement pas. Je souhaiterais savoir si il y a une précaution à prendre afin de préserver la nature propre de ce livret a. Je pense notamment à demander une attestation de solde à ma banque datée et signée. Certains d'entre vous trouverons ma question mesquine et que je m'attache à des considérations bassement matérielles mais c'est une question pour laquelle j'aimerais avoir une réponse.

bien à vous,

Cordialement